

**EXTRAIT DU REGISTRE
des Délibérations du Conseil Municipal**

DEPARTEMENT

de la commune de MONTREAL DU GERS

GERS

Du canton de MONTREAL DU GERS

NOMBRE DE MEMBRES

afférents au Conseil Municipal	En exercice	qui ont pris part à la Délibération
-----15-----	15-----	13-----

Séance du 30 octobre 2024

L'an deux mille vingt quatre-----

et le 30 octobre -----

Date de
convocation

24/10/2024

à -----21-----heures-----00-----, le Conseil Municipal de cette
commune, en séance ordinaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre
prescrit par la loi, dans le lieu habituel

de ses séances, sous la présidence de M. Gérard BEZERRA.

Date
d'affichage
30/10/2024

Présents : M. BEZERRA Gérard, Mme FIN Thérèse, M. CHARLES Eric, Mme
DESPAX Nelly, M. LARRODE Eric, Mme CARRERE Amandine, M. BETUING
Serge, Mme MONDIN-SEAILLES Christiane, M. CABANNES Pierre, Mme
BOUZIGON Muriel, M. LABEYRIE Nicolas, M. LANSMANT Sébastien, Mme
PLOQUIN Cécile,

Excusés : M. CASTAY Jean-Marc, Mme CUZACQ Geneviève

Secrétaire de séance : M. LANSMANT Sébastien

Objet de la Délibération

Présentation du rapport d'activités et compte administratif 2023 de la Communauté de Communes
de la Ténarèze

Monsieur le Maire rappelle que l'article L,5211,39 du Code Général des Collectivités Territoriales
indique que « le Président de l'établissement public de coopération intercommunale adresse chaque
année, avant le 30 septembre, au maire de chaque commune membre, un rapport retraçant l'activité
de l'établissement, accompagné du compte administratif arrêté par l'organe délibérant de
l'établissement. Ce rapport fait l'objet d'une communication par le maire au Conseil Municipal en
séance publique au cours de laquelle les délégués de la commune à l'organe délibérant de
l'établissement public de coopération intercommunale sont entendus,, ».

Monsieur le Maire expose qu'en conséquence il communique le rapport d'activités accompagné du
compte administratif de la Communauté de Communes de la Ténarèze relatifs à l'exercice 2023,
dont le Conseil Communautaire a pris acte le 24 septembre 2024 qui lui a été transmis par le
Président de la Communauté de Communes. Ces derniers sont ci-annexés,

Le Conseil Municipal,

Où l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré,

à l'unanimité,

Prend acte de la communication du rapport annuel d'activités de la Communauté de communes de la Ténarèze et du compte administratif 2023.

Fait à MONTREAL le 30 octobre 2024.

Le Maire,

Gérard BEZERRA.



Reçu à la Sous-Préfecture
de Condom

le 24 MARS 2025

